



Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant

S.E. Mgr. Alessandro D'Errico

Le Nonce Apostolique en Croatie, Le Saint-Siège

Monsieur le Président,

Je voudrais avant tout exprimer la reconnaissance de la Délégation du Saint-Siège aux Autorités croates qui accueillent cette Conférence pour les efforts déployés dans l'organisation de cette rencontre et pour la courtoisie avec laquelle nous avons été accueillis.

Je voudrais aussi remercier le Conseil de l'Europe qui a promu cet événement important, qui affronte des thèmes d'une grande actualité.

Depuis le lancement de la Stratégie de Monaco en 2012, rien n'a permis de mettre un terme à la souffrance des enfants à travers le monde. Même si la distance entre le réalisé et le souhaitable semble parfois se creuser, le Saint-Siège et beaucoup d'organisations d'inspiration catholique qui œuvrent au service des enfants ne se satisfont pas de ce constat et continueront à agir pour que tout enfant puisse vivre une vie pleine et digne.

Le Saint-Siège souhaite que la présente réunion et la stratégie du Conseil de l'Europe qui se délinéera pour les deux prochaines années témoignent de notre capacité non seulement à laisser parler notre générosité, mais aussi de notre volonté de réagir et de porter remède afin de protéger les intérêts de l'enfant, y compris ses intérêts moraux et spirituels.

Le Saint-Siège a pris note de différents sujets qui ont été abordés dans les tables rondes et qui répondent aux thématiques des objectifs stratégiques de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant de 2012- 2015. A ce propos, notre délégation souhaite partager les suggestions suivantes :

Prévenir et combattre la violence sexuelle à l'encontre des enfants (objectif stratégique No 2) : Le Saint-Siège valorise la mise en œuvre d'actions de prévention et de dénonciation de la maltraitance sous toutes ses formes ayant pour but de renforcer les capacités propres des enfants, de sensibiliser leur famille et les communautés, d'informer le grand public et de favoriser une culture de la bienveillance. La réalisation de campagnes de prévention et le partage de bonnes pratiques dans les communautés, les écoles, les centres socio-éducatifs contribuent en premier lieu à créer un environnement bien traitant dont le premier acteur est l'enfant lui-même avec sa

famille. Deuxièmement, cela favorise une culture de bienveillance qui passe par la dénonciation de la maltraitance sous toutes ses formes et par la promotion des droits de l'enfant.

Justice des mineurs (objectif stratégique No 3) : Il est primordial de promouvoir et défendre les droits fondamentaux des enfants en situation de conflit avec la loi, en leur assurant un environnement protecteur et en favorisant leur réinsertion familiale, scolaire et socioprofessionnelle. A cet égard, le Saint-Siège encourage vivement les acteurs institutionnels à intégrer une approche restaurative dans les lois et les politiques publiques et exhorte les acteurs de la société civile et les professionnels des médias à mettre au centre de leur action le respect de la personne, à travers notamment la reconnaissance des bénéfices des mesures non privatives de liberté et la nécessité de donner une perception plus positive de l'enfant en situation de conflit avec la loi.

Participation des enfants : générer le changement (objectif stratégique No 4) : Il convient de reconnaître que les expériences de participation visant à intégrer les enfants ou adolescents dans le processus d'élaboration des politiques publiques, font souvent référence à des formes et à des structures de débats non adaptées au degré de maturité de l'enfant. C'est pourquoi, afin d'éviter une participation faussée, ou même source d'exclusion, il conviendrait de prévoir des espaces intergénérationnels et des propositions pédagogiques concrètes valorisant non seulement, la famille et l'école comme espaces de socialisation, mais aussi le rôle essentiel des parents et éducateurs dans le développement intégral de l'enfant, y compris sa créativité et sa capacité à manifester ses opinions et ses pensées.

Le Saint-Siège continuera à suivre avec une particulière attention les questions liées à ces thématiques avec l'espoir que le thème de la protection de l'enfant demeurera l'une des priorités du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.